



Pharmacie hospitalière

Rétrocession des médicaments

Chef de service : Dr Nicolas WERESZCZYNSKI
Cadre de santé : Mme Yasmine DAADAA

Mission des Rétrocessions

Dispensation aux patients non hospitalisés des médicaments non disponibles en officine de ville ou en double circuit.

En pratique

Localisation

Entrée bâtiment principal
Niveau -1
Chemin de Clavary
06130 Grasse

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi :
08h30 à 17h30
Le samedi matin :
09h30 à 12h30

Contact

Tel : 04 93 09 52 32

Fax : 04 93 09 52 60

Mail : retrocession@ch-grasse.fr

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture, contacter le pharmacien d'astreinte par le standard de l'hôpital : 04 93 09 55 55

Bon à savoir !

- Avant votre venue, nous vous conseillons de nous contacter pour vérifier la disponibilité du médicament.*
- Lors de votre venue, munissez-vous de l'original de l'ordonnance, de la Carte Vitale et de votre attestation de mutuelle.*
- Comme en officine de ville, les traitements sont délivrés pour une durée de 1 mois, renouvelable selon l'ordonnance.*
- Pour éviter une rupture de votre traitement, veuillez vous présenter 3 à 5 jours avant la fin du traitement.*

Modalités de prise en charge

L'équipe pharmaceutique participe aux soins délivrés aux patients afin de garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse.

Qualité et sécurité

L'analyse pharmaceutique des prescriptions par le pharmacien hospitalier permet leur validation avant la délivrance du traitement.

Bon usage des médicaments

Un entretien pharmaceutique permet d'accompagner la délivrance du médicament de tous les conseils et recommandations nécessaires au bon usage.

Les éléments principaux concernant les modalités de prise, les précautions, les effets indésirables possibles et les interactions médicamenteuses sont évoqués.

*Une question pratique sur vos médicaments ?
N'hésitez pas à nous appeler, une équipe de pharmaciens pourra y répondre.*

Suivi régulier

Lors de la première délivrance, un dossier est créé à votre nom. A chaque délivrance, votre dossier est complété.

Nous vous proposerons la création de votre Dossier Pharmaceutique (DP) commun avec les officines de villes si vous n'en avez pas, ou bien nous pourrons alimenter votre DP si vous en disposez déjà.

La bonne prise des traitements est la clé du succès d'une thérapie médicamenteuse. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous en parler ou à en parler à votre médecin.